

# MODIFICATION DE DIRIGEANT

Date: 01/06/2022

Service émetteur : Centre de Formalités des Entreprises, CMA Grand Est

#### Formulaires:

 <u>Formulaire M3A</u> ou M3B (pour une SNC) – dûment rempli et signé, en deux exemplaires

Dans le cas où le dossier est transmis par un mandataire, joindre le pouvoir en 2 exemplaires

### **Documents relatifs aux dirigeants:**

- Si le(s) dirigeant(s) est une personne physique :
- Eventuellement 2 exemplaires des cessions de parts enregistrés
- 2 exemplaires des statuts modifiés certifiés conformes, si le gérant est nommé dans les statuts
- 2 exemplaires de la copie Carte d'Identité ou du Passeport en cours de validité (Pour les nationalités étrangères : justificatifs)
- 2 exemplaires de l'attestation de non condamnation pénale
- Copie de l'attestation de suivi de stage de préparation à l'installation (le cas échéant)
- Déclaration de qualification accompagnée des justificatifs (diplômes et/ou certificats de travail)
- Document relatif au bénéficiaire effectif d'une société
- Attestation d'information au conjoint si marié/pacsé sous le régime de communauté de bien
- Si le dirigeant est une personne morale
- 1 extrait k-bis original de moins de 3 mois
- Lettre nommant le représentant permanent s'il n'est pas le dirigeant de la société
- Carte d'identité du dirigeant de la personne morale dirigeante
- En cas de changement au niveau des commissaires aux comptes
- 2 exemplaires de la lettre d'acceptation de la mission et, s'il n'est pas encore mentionné sur la liste publiée, 2 exemplaires de l'attestation d'inscription sur la liste

### Documents relatifs à la société :

- 2 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale
- 2 exemplaires du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution

## Tarifs (à vérifier auprès du Centre de Formalités avant règlement) :

• Règlement obligatoire à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

193 €

• Règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce, selon le mode d'activité :

192.01 €

76,01 € pour les SASU ou EURL dont l'associé unique, personne physique, est le mandataire social

44,70 € pour le registre des bénéficiaires d'une société